

RAPPORT
ANNUEL
2015-2016



™ Ordre des opticiens
d'ordonnances
du Québec

SOMMAIRE

Lettres de présentation	4
Mission	5
Signification du logo	5
Coordonnées	5
Rapport de la présidente	6
Personnel de l'Ordre	8
Rapport des activités du Conseil d'administration	9
Rapport du Comité de la formation professionnelle	12
Rapport du Comité de révision de décision d'équivalence de diplôme ou de la formation	14
Rapport du Comité de la formation des opticiens	15
Rapport du Comité d'inspection professionnelle	16
Rapport du Comité de la formation continue	21
Rapport du Comité des relations publiques	22
Rapport du syndic	23
Rapport du Conseil de discipline	24
Rapport sur la pratique illégale	27
Rapport du Comité de révision	28
Rapport du Conseil d'arbitrage	29
Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	29
Annexe – Tableau des membres	30
Annexe – Statistiques des membres par région administrative	32
États financiers	33

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 6 novembre 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, le 6 novembre 2016

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec. Ce rapport a été préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions* et couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Brigitte Robidas, o.o.d.
Présidente

Montréal, le 6 novembre 2016

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Brigitte Robidas, o.o.d.
Présidente

MISSION

Assurer et promouvoir l'**excellence** de la pratique par la formation et l'encadrement des **professionnels** qui offrent la **solution optimale** en matière de produits oculo-visuels. En réalisant cette mission, l'Ordre remplit son mandat de protection du public.

SIGNIFICATION DU LOGO

Le logo faisant partie de la signature « Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec » est formé d'un trait continu et uniforme dans son épaisseur, qui représente une tête humaine portant des lunettes.

COORDONNÉES

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 601
Montréal (Québec) H3A 1E4

Téléphone : 514 288-7542
Sans frais : 1 800 563-6345
Télécopieur : 514 288-5982

Courriel : ordre@opticien.qc.ca
Site Web : www.opticien.qc.ca

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENTE

C'est avec fierté que je vous présente mon premier rapport comme présidente, puisque le 7 juin dernier, les membres m'ont élue pour un mandat de trois ans.

Partant de ce fait, il faut préciser que l'exercice 2015-2016 s'est déroulé sous la gouvernance de Mme Linda Samson, présidente. Je profite donc de l'occasion, au nom des membres, pour la remercier de ses quinze années passées au sein de l'organisation.

LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL ACCOMPLI

D'entrée de jeu, j'aimerais vous exprimer à quel point j'ai un très grand respect pour tous mes collègues opticiennes et opticiens qui forment cet Ordre ; sans eux, l'Ordre n'aurait pas sa raison d'être. Ce travail, ils le font dans le respect des règles, même si parfois celles-ci sont très contraignantes puisqu'elles encadrent une profession à exercice exclusif. Chaque jour, ils donnent le meilleur d'eux-mêmes pour garantir la qualité des services de l'oculo-visuel au Québec. Le public peut compter sur des professionnels humains qui jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, toute l'année durant, consacrent leur vie à rendre des services à la population. C'est toujours avec cette passion qu'année après année, ils maintiennent leurs connaissances à jour pour le bénéfice de la population. Leur souci, obtenir le meilleur résultat visuel en s'assurant de la qualité de la réalisation et de l'adaptation du système visuel. Pour chacun des clients, ils respectent de très hauts standards de qualité, parce qu'ils savent que la vision c'est un des sens les plus importants que nous avons. Donner le meilleur résultat visuel et éviter de causer des préjudices qui sont souvent invisibles à court terme, voilà pourquoi ils sont des professionnels et je tiens à le souligner.

RÈGLEMENT DES ASSISTANTS OPTOMÉTRIQUES

Le règlement des assistants optométriques, celui qui permet aux optométristes de s'adjoindre du personnel de soutien dans leur pratique, aura sans aucun doute été le sujet principal de cette année. Les administrateurs de l'Ordre auront tenté de faire abroger ce règlement. Mais c'est devant des tentatives infructueuses pour faire corriger la situation que l'année s'est terminée, amenant une profonde déception chez les membres et un désir de changement. Malgré sa légitimité, ce règlement ne règle pas le problème qu'il devait solutionner. Dans les faits, ce règlement ne fait que compliquer le contrôle des services oculo-visuels au Québec, notamment parce qu'il embrouille la relation de travail entre les optométristes et les opticiens et crée une situation délicate face au respect de notre déontologie. Pour notre part, ce règlement ne respecte pas nos normes de pratique qui garantissent la qualité de nos services. Il va de soi que la stratégie utilisée pour stopper ce règlement sera réévaluée par le nouveau CA. Le changement de ton et de méthode est une nécessité pour retrouver l'harmonie au sein des instances et pour trouver des solutions durables, avec lesquelles nous en sortirons tous gagnants pour le bénéfice du public.

MODERNISATION

Depuis quelques années qu'on nous en parle et il y a, avec raison, beaucoup d'attentes de la part des membres quant à la modernisation du domaine et de nos pratiques. Désormais, nous devons avoir comme seule préoccupation le mieux-être du patient. Nous construirons autour de cette préoccupation une nouvelle façon de faire les choses, un nouveau modèle de pratique. Il est temps de penser que l'opticien, par sa formation et ses compétences, puisse avoir une place plus importante dans les services de l'oculo-visuel. Vivement que les discussions reprennent pour le bénéfice du public.

REMERCIEMENTS

Le mandat de protection du public d'un ordre professionnel ne pourrait se faire sans l'engagement et la collaboration, bien souvent invisible, du personnel permanent de l'Ordre. Plusieurs de nos employés ont plus de 25 ans de service et ce travail au quotidien assure une base solide à l'organisation. Je les remercie chaleureusement pour leur dévouement et leur fidélité.

Plus particulièrement, je tiens à remercier notre Syndic, M. Claude Lalonde, pour son travail et son engagement depuis 34 ans comme employé de l'Ordre. Avant d'être Syndic, M. Lalonde a occupé la fonction de Syndic adjoint. Par la suite, il a été nommé Syndic en 1986, fonction qu'il occupe avec beaucoup de rigueur depuis maintenant 30 ans. C'est à ce titre qu'au quotidien, il fait la part des choses entre les plaintes du public et les agissements des opticiens et tout ça dans le but d'assurer le respect des règlements, la protection du public. Je tiens à souligner sa grande loyauté envers la profession.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les membres qui siègent sur les différents comités, ainsi que tous les administrateurs et administratrices pour leur implication et leur désir d'améliorer les choses. Nous avons la chance d'avoir des opticiens et des représentants du public qui assurent un regard différent selon leur expérience et leur expertise sur les affaires de l'Ordre. C'est avec la participation de tous que nous arrivons à poursuivre notre mandat.

Brigitte Robidas, o.o.d.
Présidente

PERSONNEL DE L'ORDRE

— EMPLOYÉS RÉGULIERS

DIRECTRICE GÉNÉRALE

– Linda Samson, o.o.d.

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

– Gilles Nolet, CPA, CGA, MBA

SYNDIC

– Claude Lalonde, o.o.d.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

– Suzie Boulerice

SECRÉTAIRE DU SYNDIC

– Chantal St-François

SECRÉTAIRE-COMPTABLE ET SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

– Sophie Bousquet

— RESSOURCES OCCASIONNELLES

CONSEILLER JURIDIQUE

– M^e Jean Lanctot

ENQUÊTEUR AU BUREAU DU SYNDIC

– M. Patrice Scott, o.o.d.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil d'administration a tenu six réunions ordinaires, une réunion extraordinaire, une assemblée générale annuelle et une assemblée générale extraordinaire. Voici un résumé des principales décisions prises par le Conseil d'administration.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE

Madame Linda Samson a été élue au suffrage universel le 4 juin 2013 pour un mandat de trois ans.

LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS ÉLUS

RÉGION OUEST

- Alain Dubuc, o.o.d. (*depuis le 28 octobre 2015*)
- Fernand Ghobril, o.o.d. (*depuis le 2 juin 2015*)
- Joseph Martz, o.o.d. (*depuis le 3 juin 2014*)

RÉGION CENTRE

- Audrey D'Amours, o.o.d. (*depuis le 2 juin 2015*)

RÉGION EST

- Stéphane Bégin, o.o.d. (*depuis le 3 juin 2014*)
- Amélie Lecomte, o.o.d. (*depuis le 4 juin 2013*)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

- Nathalie Diamond (*depuis le 19 novembre 2014*)
- Jean Morin (*depuis le 10 novembre 2014*)

COMITÉ DE GESTION

Le Conseil d'administration a élu M. Joseph Martz à titre de vice-président pour un mandat d'un an et M. Stéphane Bégin a été élu trésorier pour un mandat d'un an. Mme Linda Samson assure la présidence du Comité de gestion.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2015 s'est tenue le mardi 17 novembre 2015 à 19 h 00, au Sandman Hôtel à Longueuil.

L'assemblée générale annuelle 2016 se tiendra le dimanche 6 novembre 2016 à 9 h 30, au Best Western Plus Hôtel Universel à Drummondville.

TABLEAU DES MEMBRES ET INSCRIPTIONS

AU COURS DE L'ANNÉE :

- 118 nouveaux permis d'exercice ont été délivrés ;
- 11 personnes ont été radiées pour non-paiement de la cotisation ;
- 55 personnes se sont retirées volontairement du Tableau ;
- 26 personnes se sont réinscrites.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

La cotisation annuelle pour l'année 2016-2017 a été fixée à 635 \$ plus taxes, la date de paiement de cette cotisation a été fixée au 1^{er} avril 2016.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

Au cours de l'année, le Conseil d'administration a entériné toutes les recommandations du Comité de la formation professionnelle. Le rapport de ce comité, en page 12 du présent rapport annuel, dresse le bilan de toutes les recommandations ainsi entérinées par le Conseil d'administration.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale pour un nouvel espace économique et visant plus particulièrement la mobilité de la main-d'œuvre professionnelle, le Conseil d'administration a émis des permis d'exercice à 30 opticiens lunetiers français qui ont bénéficié du « *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* » et à deux opticiens canadiens membres d'une association canadienne d'opticiens autre que le Québec qui ont bénéficié du « *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'opticien d'ordonnances hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec* ». Vous retrouverez le détail des activités reliées aux ententes sur la mobilité à la page 31.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE 2015-2016

Le Conseil d'administration a approuvé le programme de surveillance générale de l'exercice 2015-2016 tel que déterminé par le Comité d'inspection professionnelle. L'explication détaillée de ce programme est présentée dans le rapport de ce comité, en page 16 du présent rapport annuel.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Le Conseil d'administration a adopté les états financiers audités de l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Le Conseil d'administration a procédé à l'adoption du budget 2016-2017.

Le Conseil d'administration a autorisé le renouvellement du bail du siège social.

Le Conseil d'administration a résolu de proposer aux membres, lors de l'assemblée générale, la nomination de Poirier & Associés, à titre d'auditeur indépendant des états financiers de l'exercice 2015-2016.

PLAN D'ACTION CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE LA PROFESSION

Le Conseil d'administration a assuré le suivi du plan stratégique visant la modernisation des pratiques professionnelles.

PRATIQUE ILLÉGALE

Conformément à la mission de l'Ordre qui est de protéger le public, le Conseil d'administration a poursuivi ses actions afin que cesse la pratique illégale de la profession d'opticien d'ordonnances. À cet égard, il a autorisé notamment le dépôt de plaintes pénales pour exercice illégal de la profession.

NOMINATIONS

COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE LA FORMATION

- Cynthia Fortier, o.o.d., membre
- Marie-Andrée Gauthier, o.o.d., membre
- Marie-Claire Des Roches, o.o.d., membre

ADMINISTRATEUR RÉGION OUEST

Afin de combler la vacance au poste d'administrateur de la Région Ouest, le Conseil d'administration a élu, conformément à l'article 79 du *Code des professions*, M. Alain Dubuc, o.o.d. administrateur de cette région.

SCRUTATEURS

Nominations des scrutateurs et des scrutateurs substitués aux élections 2015.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le Conseil d'administration a convoqué la tenue de l'assemblée générale annuelle du 17 novembre 2015.

Le Conseil d'administration a résolu d'informer les membres et d'en justifier les motifs qu'il ne favorisait pas la tenue de l'assemblée extraordinaire demandée.

Gilles Nolet

Secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

MEMBRES

Lise Bédard, o.o.d.

Amir Nowroozi, o.o.d.

Rémi Xhenseval, o.o.d.

SECRÉTAIRE

Gilles nolet, directeur des services professionnels et secrétaire

NATURE DU MANDAT

Procéder à l'évaluation des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation selon la réglementation en vigueur. Toutes les demandes concernent une équivalence de formation.¹

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice, le Comité s'est réuni à six occasions.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE FORMATION

ORIGINE DES DEMANDES	DEMANDES REÇUES EN 2015-2016	RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DÉCISIONS À VENIR
Au Canada	1	0	1
Hors du Canada	11	9	2
TOTAL	12	9	3

DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROVENANCE	DEMANDES ACCEPTÉES EN PARTIE	DEMANDES ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	DEMANDES REFUSÉES
Au Canada	0	0	0
Hors du Canada	9	0	4
TOTAL	9	0	4

1. Ce rapport ne prend pas en compte les demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession d'opticien hors du Québec en vertu du « Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles » et du « Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'opticien d'ordonnances hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec ». Vous trouverez à la page 30 les activités associées à l'application des dispositions de ces deux règlements.

FORMATION IMPOSÉE PAR L'ORDRE AUX FINS DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE

FORMATIONS EXIGÉES	NOMBRE DE CANDIDATS
Formation en lunetterie administrée par l'Ordre	1
Formation en lentilles cornéennes administrée par l'Ordre	3
Formation en lunetterie et en lentilles cornéennes administrée par l'Ordre	5
TOTAL	9

Le Comité a offert un soutien personnalisé aux candidats, permettant ainsi de maintenir les délais d'obtention des permis d'exercice à un niveau très bas. Le délai entre la date de réception de la demande et l'obtention du permis se situe généralement dans une fourchette de trois à neuf mois. Ce délai est principalement attribuable à la disponibilité des candidats ainsi qu'aux ressources disponibles, ce qui signifie que le Comité et le Conseil d'administration ont agi avec diligence. Dans un esprit d'amélioration continue, le Comité a entamé des travaux visant à améliorer le processus d'évaluation des candidats à une équivalence.

Il est important de souligner que le Comité de la formation professionnelle exige que chaque candidat obtienne une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec faite par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, expert en la matière. Ce dernier statue sur l'équivalence du niveau d'études par rapport au système scolaire québécois (niveau collégial ou universitaire, par exemple) et atteste de l'authenticité et de la validité du diplôme. Cette procédure permet notamment d'éviter les fraudes et de s'assurer de la compétence des candidats. Par la suite, le Comité de la formation professionnelle évalue l'équivalence en lien avec la formation spécifique d'opticien et l'expérience professionnelle du candidat.

Je tiens à remercier les membres du Comité pour leur participation assidue aux travaux du Comité et à souligner la compétence et le professionnalisme dont ils ont fait preuve dans cette tâche souvent complexe.

Gilles Nolet
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOME OU DE LA FORMATION

MEMBRES

Marie-Claire Des Roches, o.o.d.

Cynthia Fortier, o.o.d.

Marie-Andrée Gauthier, o.o.d.

SECRÉTAIRE

Gilles Nolet, directeur des services professionnels et secrétaire

NATURE DU MANDAT

À la demande d'un candidat, le Comité révisé la décision du Conseil d'administration de ne pas reconnaître l'équivalence de diplôme ou de la formation.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Comité a analysé deux demandes de révision. Dans chaque cas, le Comité a entériné la décision du Conseil d'administration.

Gilles Nolet

Secrétaire du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES OPTICIENS

PRÉSIDENT

Mario Valois, o.o.d., membre représentant l'OODQ

MEMBRES

Joseph Martz, o.o.d., membre représentant l'OODQ

Hélène Charpentier, membre représentant le ministère de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (*jusqu'au 1^{er} décembre 2015*)

Bruno Gariépy, membre représentant le ministère de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (*depuis le 1^{er} décembre 2015*)

Louise Brunelle, membre suppléante représentant le ministère de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (*depuis le 1^{er} décembre 2015*)

Lin Jutras, membre représentant la Fédération des cégeps

Paulette Dupuis, membre représentant la Fédération des cégeps

SECRÉTAIRE

Gilles Nolet, directeur des services professionnels et secrétaire

NATURE DU MANDAT

Le Comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les questions relatives à la qualité de la formation des opticiens d'ordonnances.

TRAVAUX DU COMITÉ

Durant l'année 2015-2016, le Comité n'a pas tenu de réunion.

Mario Valois, o.o.d.

Président du Comité

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENTE

Marie-Andrée Gauthier, o.o.d.

MEMBRES

Stéphanie Gaucher, o.o.d.

Marie-Andrée Gauthier, o.o.d.

Stéphanie Girard, o.o.d.

Amir Nowroozi, o.o.d.

**INSPECTEURS
ET ENQUÊTEURS**

Manon Belleau, o.o.d., inspecteur

Karine Denis, o.o.d., inspecteur

Marie-Claire Des Roches, o.o.d., inspecteur

Céline Descôteaux, o.o.d., inspecteur

Pierre Dumesnil, o.o.d., inspecteur

Stéphanie Gaucher, o.o.d., inspecteur

Marie-Andrée Gauthier, o.o.d., inspecteur

Stéphanie Girard, o.o.d., inspecteur

Saïd Ibedjaoudene, o.o.d., inspecteur

Claudia Larouche, o.o.d., inspecteur (*jusqu'au 12 janvier 2016*)

Maude Verdi, o.o.d., inspecteur

FORMATRICES

Marie Bernard, o.o.d.

Céline Descôteaux, o.o.d.

Stéphanie Girard, o.o.d.

SECRÉTAIRE

Gilles Nolet, directeur des services professionnels et secrétaire

NATURE DU MANDAT

L'objectif premier du Comité est d'assurer la protection du public par l'inspection, le soutien et la formation de ses membres.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Pendant l'année, le Comité a tenu trois réunions au cours desquelles il a déterminé le programme de surveillance générale 2015-2016 et procédé à l'analyse des questionnaires d'auto-évaluation et des rapports d'inspection.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE 2015-2016

En conformité avec le Guide de procédure du Comité d'inspection professionnelle, le Comité a déterminé le Programme de surveillance générale de l'exercice 2015-2016. Le programme déterminé par le Comité fixe le nombre de questionnaires d'auto-évaluation à transmettre durant l'année, compte tenu notamment du fait que chaque opticien doit être inspecté au moins une fois tous les cinq ans. Ce programme a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre.

OPTICIENS PROPRIÉTAIRES DE BUREAU

Au cours de l'année, les questionnaires d'auto-évaluation « Tenue de dossiers » et « Tenue de bureau » devaient être transmis à 40 opticiens propriétaires de bureau, lesquels questionnaires entraîneront tous, par la suite, une visite d'inspection. Tous les opticiens qui ouvrent un nouveau bureau font partie de ce groupe.

OPTICIENS EMPLOYÉS

Au cours de l'année, le questionnaire d'auto-évaluation « Tenue de dossiers » devait être envoyé à 260 opticiens employés, selon la répartition suivante :

- 15 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'opticiens ;
ces 15 opticiens recevront systématiquement, par la suite, une visite d'inspection ;
- 145 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'opticiens ;
- 15 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'optométristes ;
ces 15 opticiens recevront systématiquement, par la suite, une visite d'inspection ;
- 85 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'optométristes.

Au total, 260 membres doivent donc être inspectés en vertu de ce programme d'inspection.

TRAVAUX DU COMITÉ

Membres sélectionnés	304
Inspections annulées	(4)
Dossiers de l'exercice précédent	18
Dossiers en traitement	(42)
DOSSIERS FERMÉS	276

FERMETURE DES DOSSIERS

OPTICIENS PROPRIÉTAIRES QUI ONT REÇU LA VISITE D'UN INSPECTEUR

Fermeture régulière	9
Fermeture avec recommandations	25
Fermeture avec recommandations et suivi dans un an	2
TOTAL	36

OPTICIENS EMPLOYÉS D'OPTICIENS

Fermeture avec félicitations	25
Fermeture régulière	22
Fermeture avec recommandations	81
Recommandation d'inspection	10
TOTAL	138

OPTICIENS EMPLOYÉS D'OPTOMÉTRISTES

Fermeture avec félicitations	29
Fermeture régulière	21
Fermeture avec recommandations	17
Recommandation d'inspection	1
TOTAL	68

OPTICIENS EMPLOYÉS D'OPTICIENS QUI ONT REÇU LA VISITE D'UN INSPECTEUR

Fermeture régulière	9
Fermeture avec recommandations	7
Fermeture avec recommandations et suivi dans un an	1
TOTAL	17

OPTICIENS EMPLOYÉS D'OPTOMÉTRISTES QUI ONT REÇU LA VISITE D'UN INSPECTEUR

Fermeture régulière	14
Fermeture avec recommandations	3
TOTAL	17

Au cours de l'année, aucune enquête particulière n'a été effectuée et aucune information ne fut transmise au syndic. De plus, aucune recommandation n'a été soumise au Conseil d'administration afin d'imposer à un membre de compléter un stage ou un cours de perfectionnement.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Procéder à une biomicroscopie lors du renouvellement des lentilles cornéennes ;
- Inscription dans le dossier patient du positionnement et du centrage des lentilles cornéennes ;
- Inscription dans le dossier patient du temps de déshydratation ;
- Inscription dans le dossier patient de la qualité des larmes observées ;
- Inscription dans le dossier patient du diamètre cornéen et pupillaire ;
- Inscription dans le dossier patient du positionnement de la fissure palpébrale ;
- Inscription dans le dossier patient du suivi à effectuer en lentilles cornéennes ;
- Inscription dans le dossier patient des visites de contrôles prévues ;
- Inscription dans le dossier patient des recommandations qui lui ont été faites ;

-
- Inscription dans le dossier patient de l'acuité visuelle obtenue avec les lunettes et les lentilles cornéennes ;
 - Inscription dans le dossier patient de l'occupation professionnelle ;
 - Inscription dans le dossier patient des sports et loisirs pratiqués ;
 - Inscription dans le dossier patient du système d'entretien utilisé par le client ;
 - Inscription dans le dossier patient des paramètres de l'ancienne ordonnance ;
 - Inscription dans le dossier patient de la date de livraison des lunettes et des lentilles cornéennes ;
 - Porter une épinglette identifiant le nom et la profession de l'opticien ;
 - Afficher le symbole de l'Ordre à l'affichage intérieur et extérieur du bureau ;
 - Rendre disponible au patient le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec* ;
 - Se procurer une charte d'acuité visuelle ;
 - Afficher la profession du propriétaire à l'affichage intérieur et extérieur
 - Se procurer un polariscope ;
 - Se procurer une charte optotype ;
 - Se conformer aux dispositions du *Règlement sur l'exercice de la profession d'opticiens d'ordonnances en société* ;
 - Porter une épinglette l'identifiant à titre d'opticien.

Gilles Nolet
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENT

Mario Valois, o.o.d.

MEMBRES

Audrey D'Amours, o.o.d.

Mohamed Amine Feki, o.o.d.

Amélie Lecomte, o.o.d. (*jusqu'au 9 avril 2015*)

Abdelkrim Morchid, o.o.d. (*jusqu'au 16 avril 2015*)

Marine Pignot, o.o.d.

Mylène Robitaille, o.o.d. (*jusqu'au 7 avril 2015*)

Cindy Servant, o.o.d.

Sophie Trudel-Beauvillier, o.o.d.

SECRÉTAIRE

Gilles Nolet, directeur des services professionnels et secrétaire

NATURE DU MANDAT

Favoriser la mise à jour des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession.

TRAVAUX DU COMITÉ

Pendant l'exercice, le Comité a élaboré un programme de formation continue facultatif de quatre cours. Le programme a généré neuf activités de formation dispensées dans les régions de Longueuil, Québec, Laval et Chicoutimi. Ainsi, 574 membres, 23 étudiants et 21 personnes non membres ont assisté aux différentes activités, ce qui totalise 618 participants.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

ACTIVITÉS	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE D'ÉTUDIANTS	NOMBRE DE NON MEMBRES
Fidélisation de la clientèle	3	101	6	9
Gestion du stock	3	138	4	6
La fatigue visuelle	3	218	12	5
La vision chez l'enfant	6	117	1	1
		574	23	21

Je tiens à remercier les membres du Comité pour leur dévouement. Sans leur collaboration efficace, le programme n'aurait pas connu autant de succès.

Mario Valois, o.o.d.

Président du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

PRÉSIDENT

Stéphane Bégin, o.o.d.

MEMBRE

Amélie Lecomte, o.o.d.

NATURE DU MANDAT

Supporter et conseiller la présidence et le Conseil d'administration dans l'établissement des stratégies de communication et de relations publiques.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Comité, épaulé par le directeur des services professionnels, a coordonné la participation de l'Ordre aux différents grands événements de l'emploi et de la formation. Ainsi, l'Ordre a été présent au Salon Éducation Emploi de Montréal et de Québec, ainsi qu'au colloque de l'Association Québécoise d'Information Scolaire et Professionnelle qui s'est tenu à Québec. L'Ordre a pu bénéficier de la participation de nombreux opticiens et opticiennes afin de promouvoir notre profession auprès des jeunes et des professionnels dont le rôle est de conseiller les élèves dans leur choix de carrière.

Dans cet esprit, des actions ont été encouragées par le Comité afin de faire connaître la profession d'opticien auprès des élèves du niveau secondaire. Encore une fois, grâce au dévouement de ses membres, l'Ordre a été présent sur les campus d'écoles secondaires dans de nombreuses régions du Québec. Il faut aussi souligner l'implication des coordonnateurs et des professeurs des programmes de Techniques d'orthèses visuelles du Cégep Édouard-Montpetit, du Cégep Garneau et du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, qui ont participé activement à la promotion de la profession auprès des élèves du secondaire.

Stéphane Bégin, o.o.d.

Président du Comité

RAPPORT DU SYNDIC

Pour l'exercice 2015-2016, le Bureau du syndic a procédé à l'analyse de 270 dossiers d'interventions. Ces dossiers ont été ouverts à la suite de demandes du public, de la profession et d'autres sources d'informations.

En fin d'exercice, 90 dossiers ont été refusés, 5 dossiers ont été déposés en discipline et 95 dossiers ont été traités en conciliation, cela en vertu de l'article 123.6 du Code des professions. Au 31 mars 2016, 80 dossiers étaient toujours à l'étude.

Aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été soumise au syndic et aucun dossier n'a été porté en arbitrage de comptes.

ACTIVITÉS CONCERNANT LES ENQUÊTES ET LA CONCILIATION DU SYNDIC POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

1.0 ENQUÊTES ET DEMANDES D'INTERVENTIONS TRAITÉES PAR LE SYNDIC EN 2015-2016

Plaintes à l'étude au 31 mars 2015	161
Demandes d'interventions reçues du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	109
TOTAL DES DOSSIERS OUVERTS	270

2.0 ÉTAT DES DOSSIERS D'ENQUÊTES ET D'INTERVENTIONS AU 31 MARS 2016

Décisions de ne pas porter plainte	90
Dossiers traités en conciliation	95
Dossiers portés en discipline	5
Dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2016	80
TOTAL	270

2.1 NOMBRE DE MEMBRES VISÉS PAR LES DOSSIERS D'ENQUÊTES

TOTAL	175
--------------	------------

3.0 CONCILIATION PROCÉDURE SOMMAIRE

TOTAL	325
--------------	------------

4.0 CONCILIATION (ARTICLE 88 C.P.)

Durant l'exercice 2015-2016, aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été reçue.

Claude Lalonde, o.o.d.
Syndic

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES

Gabriel Assaf, o.o.d.	Marilyse Bourguignon, o.o.d.
Tariq Cherqaoui Fassi, o.o.d.	Sylvie Cossette, o.o.d.
François Côté, o.o.d.	Louise Dionne, o.o.d.
Rita Domingue, o.o.d.	Josée Houle, o.o.d.
Sabrina Mercier, o.o.d.	Claudie Roy, o.o.d.
Samir Sardi, o.o.d.	Michel Verdon, o.o.d.
Linda Villiard, o.o.d.	

SECRÉTAIRE

Sophie Bousquet

NOMBRE DE PLAINTES

Au cours de l'année 2015-2016, le Conseil de discipline a été saisi de cinq nouvelles plaintes disciplinaires.

Le Conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte privée.

AUDIENCES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Audiences du Conseil de discipline		3
Audiences complétées :		2
	Audiences complétées à l'égard de plaintes déposées par le syndic	2
	Audiences complétées à l'égard de plaintes privées	0
	Dossiers pour lesquels les audiences sur le fond sont complétées et qui sont en délibéré	2
Dossiers pour lesquels une décision interlocutoire est attendue		1
Décisions du Conseil de discipline :		1
	Autorisant le retrait de la plainte	0
	Rejetant la plainte	0
	Acquittant l'intimé	0
	Déclarant l'intimé coupable	0
	Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
	Imposant une sanction	0
	Diverses requêtes	0
Recommandations au Conseil d'administration et nombre de décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations		0
Décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré		1

DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

NATURE DES PLAINTES ENTENDUES ET POUR LESQUELLES L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE

- Participation ou contribution à la commission d'une infraction liée à l'exercice illégal de la profession d'opticien d'ordonnances ;
- Exercice de la profession au sein d'une société qui ne respecte pas les conditions prévues au *Règlement sur l'exercice de la profession d'opticien d'ordonnances en société* ;
- Fausse déclaration à l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.

NATURE DE LA PLAINTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

- Inscription de fausses informations sur des reçus délivrés aux clients.

CHEFS D'INFRACTION

Chefs d'infraction pour les causes en audition au 1 ^{er} avril 2015	49
Chefs d'infraction dans les plaintes signées par le syndic entre le 1 ^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016	27
TOTAL	76

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE DÉCLARANT L'INTIMÉ COUPABLE ET IMPOSANT UNE SANCTION

Dans la seule décision sur culpabilité et sanction rendue par le Conseil de discipline dans l'année 2015-2016, les sanctions suivantes ont été imposées :

- Réprimandes
- Amendes

ÉTAT DES AMENDES ET FRAIS DISCIPLINAIRES AU 31 MARS 2016

Amendes et frais à recevoir au 1 ^{er} avril 2015	22 587,82 \$
Amendes et frais facturés par le Greffe du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	13 307,97 \$
Amendes et frais imposés par le Tribunal des professions du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	0,00 \$
Amendes et frais perçus du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	18 051,87 \$
Radiations de créances	0,00 \$
Amendes et frais à recevoir au 31 mars 2016	20 706,64 \$

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres ayant fait l'objet d'une limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Membres ayant fait l'objet d'une suspension ou révocation de permis	0

Sophie Bousquet
Secrétaire du Conseil de discipline

RAPPORT SUR LA PRATIQUE ILLÉGALE

MANDAT

Le Bureau du syndic a pour mandat d'enquêter au nom de et sous l'autorité du Conseil d'administration de l'Ordre, sur toute matière concernant l'utilisation du titre d'opticien d'ordonnances et l'exercice illégal de la profession d'opticien d'ordonnances, et de porter des plaintes pénales autorisées par le Conseil contre des personnes ou des entreprises agissant comme tels; cela, en vertu des articles 32 et 188 du *Code des professions* ainsi que des articles 8 et 15 de la *Loi sur les opticiens d'ordonnances*.

ACTIVITÉS

Durant l'exercice 2015-2016, le syndic a reçu plusieurs demandes et des enquêtes ont été menées dans différentes régions du Québec.

ÉTAT DES DOSSIERS DE PRATIQUE ILLÉGALE AU 31 MARS 2016

Demandes d'enquêtes reçues	17
Enquêtes terminées	10
Lettres d'avertissements	2
Décisions rendues par la Cour du Québec	0
Dossiers réglés hors-cours	2
Arrêt des procédures	0
Plaintes à être entendues	8

ÉTAT DES AMENDES AU 31 MARS 2016

Amendes à recevoir au 1 ^{er} avril 2015	0 \$
Amendes facturées du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	2 590 \$
TOTAL	2 590 \$
Amendes perçues du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	2 590 \$
Amendes à recevoir au 31 mars 2016	0 \$
TOTAL	2 590 \$

Claude Lalonde, o.o.d.
Syndic

Sophie Bousquet
Responsable du greffe pénal

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES

Nathalie Diamond, administratrice nommée par l'Office
Pierre Dumesnil, o.o.d.
Marie-Andrée Gauthier, o.o.d.
Jean Morin, administrateur nommé par l'Office
Jeanne-Nathalie Raymond, o.o.d.

NATURE DU MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Comité a reçu une demande de révision et a tenu une réunion. Après avoir pris connaissance de l'ensemble des dossiers et des pièces, le Comité de révision a conclu que l'opticien n'avait commis aucune faute déontologique, et qu'en conséquence, il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le Conseil de discipline.

Gilles Nolet

Secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE

MEMBRES

Richard Chamberland, o.o.d.
Jeanne-Nathalie Raymond, o.o.d.

NATURE DU MANDAT

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec*, le Conseil entend toute demande d'arbitrage de compte à la suite d'une conciliation qui n'a pas conduit à une entente.

TRAVAUX DU CONSEIL

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil d'arbitrage n'a été saisi d'aucune demande.

Gilles Nolet

Secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Les opticiens qui exercent leur profession doivent détenir une garantie contre la responsabilité qu'ils peuvent encourir en raison des fautes et négligences. Cette garantie est obtenue principalement par l'entremise du programme d'assurance responsabilité contracté par l'Ordre.

À cet égard, le minimum de la garantie est de 1 000 000 \$ pour chaque sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres relatifs à la période de garantie.

Au 31 mars 2016, 1894 membres exerçant la profession d'opticien avaient adhéré au contrat collectif de l'Ordre et 23 membres exerçant la profession d'opticien avaient adhéré à un autre régime.

ANNEXE

TABLEAU DES MEMBRES

TABLEAU 1

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU TABLEAU DES MEMBRES DE L'ORDRE 2011-2016

Année	Adhésions	Retraits	Réinscriptions	Nombre de membres
2011-2012	116	49	18	1613
2012-2013	103	53	21	1684
2013-2014	110	52	31	1773
2014-2015	134	53	19	1873
2015-2016*	119**	68***	26	1950

* Données disponibles au 31 mars 2016.

** Diplômés du Québec : 84

** Diplômés sur reconnaissance de l'équivalence de diplôme
Diplômé du Canada : 0
Diplômés hors du Canada : 5

** Détenteurs d'une autorisation légale d'exercer la profession d'opticien d'ordonnances hors du Québec
Au Canada : 0
En France : 30

*** Il est à noter que le nombre de retraits inscrit comprend les retraits volontaires, les radiations et les décès. Pour l'année 2015-2016, 55 personnes se sont retirées volontairement du Tableau, 11 personnes ont été radiées par le Conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou des sommes dues et 2 personnes sont décédées.

Nombre de membres exerçant au sein d'une société par actions (SPA) : 568

TABLEAU 2

NOMBRE DE PERMIS

	NOMBRE DE PERMIS			
	Au début	Délivrés	Révoqués	Total
En vigueur	2740	118*	0	2858

* Diplômés du Québec : 83

** Diplômés sur reconnaissance de l'équivalence de diplôme

Diplômé du Canada : 0

Diplômés hors du Canada : 5

** Détenteurs d'une autorisation légale d'exercer la profession d'opticien d'ordonnances hors du Québec

Au Canada : 0

En France : 30

TABLEAU 3

DEMANDES DE PERMIS FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION D'OPTICIEN D'ORDONNANCES HORS DU QUÉBEC

Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession	Nombre de demandes reçues en 2015-2016	Nombre de demandes acceptées au cours de l'année	Nombre de demandes refusées au cours de l'année	Nombre de personnes qui ont des mesures de compensation à compléter	Demandes qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année
Au Canada, à l'extérieur du Québec	1	0	0	0	1
En France	40	30	0	14	6
TOTAL	41	30	0	14	7

DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Au cours de l'exercice, aucune demande de permis temporaire et restrictif temporaire n'a été effectuée et aucun n'a été délivré. L'Ordre n'a pas adopté de règlement permettant la délivrance de permis spéciaux.

ANNEXE

STATISTIQUES DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2016

			FEMMES	HOMMES	TOTAL
EST	01 :	Bas-Saint-Laurent	22	4	26
	02 :	Saguenay-Lac-Saint-Jean	41	12	53
	03 :	Capitale-Nationale	193	64	257
	09 :	Côte-Nord	9	2	11
	11 :	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	1	4
	12 :	Chaudière-Appalaches	93	14	107
			361	97	458
CENTRE	04 :	Mauricie	29	13	42
	05 :	Estrie	47	12	59
	08 :	Abitibi-Témiscamingue	10	0	10
	10 :	Nord-du-Québec	2	0	2
	17 :	Centre-du-Québec	43	9	52
			131	34	165
OUEST	06 :	Montréal	299	171	470
	07 :	Outaouais	25	15	40
	13 :	Laval	64	41	105
	14 :	Lanaudière	71	23	94
	15 :	Laurentides	80	40	120
	16 :	Montréal	409	82	491
			948	372	1320
HORS QUÉBEC			3	4	7
			3	4	7
GRAND TOTAL			1443	507	1950

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2016

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2016

SOMMAIRE

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
État de la situation financière	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 10
Renseignements complémentaires	11 - 15

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

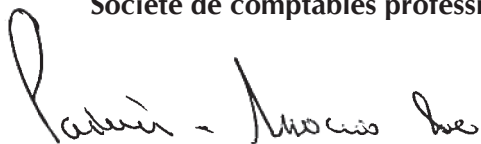
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC** au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

1

Société de comptables professionnels agréés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Poirier - Michel', written in a cursive style.

Vaudreuil-Dorion
Le 4 août 2016

¹ Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Page 3

	2016	2015
Produits		
Cotisations annuelles	1 173 264 \$	1 125 413 \$
Publications	3 548	3 726
Commandites et redevances	36 799	33 193
Intérêts et autres revenus	10 237	16 612
Frais de services	11 356	10 221
Amendes, discipline et pratique illégale	15 898	17 446
Enseignements et équivalences (annexe A)	35 477	43 480
	1 286 579	1 250 091
Charges		
Assemblée générale (annexe B)	26 130	15 762
Bureau de la présidente et directrice générale (annexe C)	190 061	184 702
Bureau du secrétaire et directeur des services professionnels (annexe D)	142 775	131 608
Gestion et administration (annexe E)	596 381	660 883
Bureau du syndic (annexe F)	185 563	165 180
Comité d'inspection professionnelle (annexe G)	17 786	15 811
Comité de gestion (annexe H)	2 215	3 353
Comité de révision	803	455
Conseil d'administration (annexe I)	30 114	19 129
Conseil de discipline (annexe J)	34 794	40 694
Relation auprès du public (annexe K)	15 991	38 661
Pratique illégale (annexe L)	90 616	101 706
	1 333 229	1 377 944
Insuffisance des produits sur les charges avant résultats des fonds affectés	(46 650)	(127 853)
Fonds de formation continue (annexe M)	174	9 524
Insuffisance des produits sur les charges	(46 476) \$	(118 329) \$

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Page 4

	Formation continue	Investis en immobi- lisations	Non affectés	2016 Total	2015 Total
Solde au début	135 773 \$	52 644 \$	133 449 \$	321 866 \$	440 195 \$
Insuffisance des produits sur les charges	174	-	(46 650)	(46 476)	(118 329)
Acquisition d'immobilisations et d'actifs incorporels	-	2 759	(2 759)	-	-
Amortissement des immobilisations et d'actifs incorporels	-	(14 088)	14 088	-	-
Solde à la fin	135 947 \$	41 315 \$	98 128 \$	275 390 \$	321 866 \$

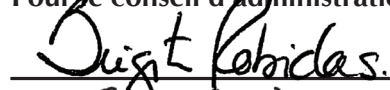
ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

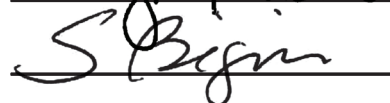
31 MARS 2016

Page 5

	2016	2015
Actif		
Court terme		
Encaisse	205 891 \$	59 965 \$
Placements temporaires (note 3)	387 754	380 518
Débiteurs (note 4)	67 620	92 491
Charges payées d'avance	11 712	25 074
	672 977	558 048
Immobilisations corporelles (note 5)	18 637	24 554
Actifs incorporels (note 6)	22 678	28 091
Autre élément d'actif	7 680	7 680
	721 972 \$	618 373 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 7)	191 419 \$	179 903 \$
Cotisations perçues d'avance	255 163	116 604
	446 582	296 507
Actifs nets		
Formation continue	135 947	135 773
Investis en immobilisations	41 315	52 644
Non affectés	98 128	133 449
	275 390	321 866
	721 972 \$	618 373 \$

Pour le conseil d'administration,

, administrateur

, administrateur

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016****Page 6**

	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(46 476) \$	(118 329) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 925	7 805
Amortissement des actifs incorporels	6 163	11 129
	(32 388)	(99 395)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	188 309	(116 823)
	155 921	(216 218)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(2 009)	(4 070)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(750)	(2 997)
	(2 759)	(7 067)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	153 162	(223 285)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	440 483	663 768
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	593 645 \$	440 483 \$
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	205 891 \$	59 965 \$
Placements temporaires	387 754	380 518
	593 645 \$	440 483 \$

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre professionnel des opticiens d'ordonnances du Québec est constitué en vertu de la Loi sur les opticiens d'ordonnances du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Constatation des produits

L'Ordre professionnel des opticiens d'ordonnances du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Mobilier	Dégressif	20 %
Équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	3 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)**Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Fonds affectés d'origine interne

Le fonds non affecté est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférentes à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de formation continue représente l'excédent des revenus sur les dépenses annuelles des activités de formation continue. Le solde peut être utilisé à la discrétion du conseil pour des fins de formation auprès des membres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

3. Placements temporaires

	2016	2015
Dépôts à termes et titres à revenus fixes, rachetables en tout temps, portant intérêts à des taux variant entre 1,00 % et 3,98 %, venant à échéance à différentes dates jusqu'en juillet 2016	387 754 \$	380 518 \$

4. Débiteurs

Frais de formation et autres	40 132 \$	38 893 \$
Intérêts courus	6 781	7 230
Amendes disciplinaires	20 707	25 451
Taxes à la consommation	-	20 917
	67 620 \$	92 491 \$

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

Page 9

5. Immobilisations corporelles

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier	74 718 \$	72 249 \$	2 469 \$	2 096 \$
Équipement	79 184	65 205	13 979	17 471
Équipement informatique	70 606	68 417	2 189	4 987
	224 508 \$	205 871 \$	18 637 \$	24 554 \$

6. Actifs incorporels

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	115 091 \$	97 181 \$	17 910 \$	19 794 \$
Site Web	34 521	29 753	4 768	8 297
	149 612 \$	126 934 \$	22 678 \$	28 091 \$

7. Crédoiteurs

	2016	2015
Fournisseurs	118 615 \$	125 109 \$
Salaires, vacances et déductions à la source	53 511	50 755
Taxes à la consommation	15 893	-
Office des professions du Québec	3 400	4 039
	191 419 \$	179 903 \$

8. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 107 009 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	Locaux	Photocopieur	Timbreuse	Total
2017	47 598 \$	6 168 \$	3 559 \$	57 325 \$
2018	31 733 \$	6 168 \$	3 559 \$	41 460 \$
2019	- \$	6 168 \$	- \$	6 168 \$
2020	- \$	2 056 \$	- \$	2 056 \$

9. Instruments financiers**Risques financiers**

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Page 11

	2016	2015
Annexe A		
Enseignements et équivalences		
Produits	87 369 \$	96 924 \$
Allocation de présence	1 500	1 125
Déplacements	349	171
Messagerie	231	307
Examen et cours	49 127	50 566
Location de salles	685	1 275
	51 892	53 444
	35 477 \$	43 480 \$

Annexe B		
Assemblée générale		
Honoraires	1 975 \$	1 500 \$
Frais d'assemblée	12 350	11 051
Déplacements	1 209	1 606
Frais juridique	8 246	930
Location de salle	2 350	675
	26 130 \$	15 762 \$

Annexe C		
Bureau de la présidente et directrice générale		
Salaires	160 899 \$	155 678 \$
Charges et avantages sociaux	16 829	15 380
Déplacements et représentation	12 333	13 644
	190 061 \$	184 702 \$

Annexe D		
Bureau du secrétaire et directeur des services professionnels		
Salaires	127 370 \$	122 903 \$
Charges et avantages sociaux	8 987	7 521
Frais juridiques	6 418	1 184
	142 775 \$	131 608 \$

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016****Page 12**

	2016	2015
Annexe E		
Gestion et administration		
Salaires, charges et avantages sociaux	130 877 \$	136 812 \$
Contentieux	79 836	151 304
Développement et formation professionnelle	117 070	120 115
Loyer	92 644	86 757
Frais de cartes de crédit	31 038	26 116
Poste et messagerie	27 486	21 361
Cotisations et affiliations	15 777	15 329
Imprimerie	18 657	15 317
Honoraires comptables	4 271	5 956
Honoraires d'audit	6 200	6 200
Location d'équipements	12 262	13 107
Entretien et réparations des équipements	7 396	12 729
Fournitures de bureau et informatique	11 313	8 209
Téléphone	11 318	10 689
Stationnements	904	1 109
Taxes et permis	6 272	4 582
Frais de publication	2 602	2 053
Formation du personnel	1 079	1 583
Entretien et réparations des locaux	379	724
Mauvaises créances (recouvrement)	-	(2 963)
Intérêts et frais bancaires	4 912	4 860
Amortissement des équipements informatiques	7 308	7 281
Amortissement du site Web	4 279	6 016
Amortissement logiciel	1 884	5 113
Amortissement des équipements et ameublements	617	524
	596 381 \$	660 883 \$

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Page 13

	2016	2015
Annexe F		
Bureau du syndic		
Salaires du syndic et de l'enquêteur	104 694 \$	101 889 \$
Charges et avantages sociaux	11 684	14 052
Frais d'enquêtes	23 333	7 614
Frais juridiques	43 166	40 884
Déplacements	2 292	326
Significations	394	415
	185 563 \$	165 180 \$

Annexe G

Comité d'inspection professionnelle

Allocation d'inspection et déplacements	13 619 \$	11 523 \$
Allocation de présence	3 300	3 300
Messagerie	507	664
Analyse et réunions	347	324
Formation	13	-
	17 786 \$	15 811 \$

Annexe H

Comité de gestion

Allocations de présence	1 625 \$	3 125 \$
Réunions et déplacements	590	228
	2 215 \$	3 353 \$

Annexe I

Conseil d'administration

Allocation de présence et déplacements	11 763 \$	12 415 \$
Réunions et location de salle	8 644	6 714
Frais juridiques	9 707	-
	30 114 \$	19 129 \$

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Page 14

	2016	2015
Annexe J		
Conseil de discipline		
Honoraires	31 295 \$	36 623 \$
Location de salles	1 500	1 500
Allocations de présence	825	900
Déplacements et réunions	242	515
Significations	932	1 156
	34 794 \$	40 694 \$

Annexe K

Relation auprès du public

Déplacements et réunions	1 403 \$	2 505 \$
Honoraires	2 869	13 033
Promotion et publicité	11 337	14 972
Communiqués de presse	382	8 151
	15 991 \$	38 661 \$

Annexe L

Pratique illégale

Honoraires	84 835 \$	94 588 \$
Enquêtes	4 707	6 990
Déplacements, réunions et significations	1 074	128
	90 616 \$	101 706 \$

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016****Page 15**

	2016	2015
Annexe M		
Fonds de formation continue		
Produits		
Inscriptions	26 285 \$	25 239 \$
Accréditation	930	6 125
Commandites	5 900	4 000
	33 115	35 364
Charges		
Conférenciers	12 248	7 796
Réunions et location de salles	14 947	11 079
Imprimerie	3 875	3 775
Allocation de présence	375	2 000
Déplacements	1 166	921
Poste et messagerie	330	269
	32 941	25 840
	174 \$	9 524 \$



™ Ordre des opticiens
d'ordonnances
du Québec